

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 066-216602128-20241209-117_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Neuf Décembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Hélène PILLARD, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Damien CLET, Pierre PAGNON, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Pierre FAGET donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Gérard CEBELLAN, Christophe CLARET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Sébastien CABRI donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Emma SABATE donne pouvoir à Agnès BLED, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Marc MEDINA

Emma SABATE concernée par cette délibération n'exerce pas sa procuration de vote au profit d'Agnès BLED

En exercice : 27

Présents : 20

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib. 117/2024

Avance sur subvention à l'association «Salanque Côte Radieuse XV»

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée, que par courrier en date du 2 décembre 2024, monsieur Louis CARLES, président de l'association «Salanque Côte Radieuse XV», sollicite une avance sur la subvention de fonctionnement 2025, en vue de faire face aux dépenses du club, en attendant le vote des subventions, prévu en mars 2025.

Monsieur Guy ROUQUIE précise que cette avance sera déduite de la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget de la ville ;

- OCTROIE une avance sur subvention d'un montant de 15 000€ (quinze mille euros) à l'association «Salanque Côte Radieuse XV» ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 12 DEC. 2024
Et publication du : 12 DEC. 2024

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL